

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

Interpellation d'Andrea Trümpy et cosignataires concernant la « fusion des deux œuvres d'entraide des Églises EPER et PPP »

Propositions

1. Andrea Trümpy et plusieurs cosignataires prient le Conseil de la FEPS de communiquer comment il envisage de faire participer au processus de fusion en cours les Églises membres et les œuvres missionnaires Mission 21 et DM-échange et mission, directement concernées par cette fusion.
2. Ils demandent également si le Conseil envisage de mener une discussion politique sur la situation globale des œuvres qui se voit forcément modifiée par la fusion de l'EPER et de PPP et, si oui, sous quelle forme, pour permettre aux parties concernées d'influencer le réaménagement entre œuvres **avant** la réalisation de cette fusion.
3. Le point particulièrement pertinent est la manière dont le Conseil de la FEPS assumera, conformément à l'article 8 de la nouvelle constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse, sa responsabilité fiduciaire afin de maintenir un équilibre entre les œuvres du pays et à assurer des chances égales de développement aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires.

Le Conseil de la FEPS prévoit-il de constituer un groupe de travail sur ce sujet ?

